

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 4/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 154'000,-- pour l'acquisition d'une balayeuse arroseuse MFH 2200, 2,5L, 70CV, (Ford FSD 425).

La commission composée de MM P.Hunziker, E.Jaques, D.Prod'Hom, P.Sieber, et J-C.Gavillet, s'est réunie une première fois le 30 mai 1990. Monsieur E.Jaques nous a rejoint en fin de séance. Monsieur Chevallay, Technicien communal à bien voulu se joindre à la commission pour une partie de la séance. Nous le remercions d'avoir bien voulu consacrer de son temps pour nous donner toutes les explications technique nécessaires et répondre à nos questions. La commission s'est réunie une seconde fois le 6 juin 1990. Au cours de la séance, le Municipal responsable du préavis Monsieur Kappeler, à répondu aux questions restées en suspens.

La nouvelle balayeuse-arroseuse a été choisie selon un cahier des charges établi par le Service Technique, et après divers essais dans la commune de 3 balayeuses de Marque et de Fournisseur différent. La balayeuse-arroseuse choisie est conçue pour pouvoir balayer et laver routes, trottoirs et parkings. Elle est une évolution d'une machine servant dans de nombreuses communes. L'amortissement d'une balayeuse neuve prévu sur 10 ans n'est pas utopique, car l'exemple de l'ancienne machine nous prouve qu'elle a largement dépassé cette durée. La commission a songé à un financement par leasing. Le financement proposé par la municipalité est nettement plus avantageux.

Pour la commission le remplacement de la balayeuse est nécessaire du fait de la constante augmentation des surfaces à balayer et l'état d'usure de l'ancienne machine.

CONCLUSION

En conséquence, la commission recommande au conseil communal de suivre le préavis municipal, et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis 4/90 concernant l'achat d'une balayeuse-arroseuse MHF 2'200 avec reprise d'une "ROLBA VERRO CITY 3",

que cet achat a été prévu dans le plan d'investissement des années 1990/1991,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis 4/90 concernant une demande de crédit de fr. 154'000,-- pour l'acquisition d'une balayeuse MHF 2'200 , 2,5L , 75 cv , (FORD FSD 425)
2. d'accorder le crédit de fr. 154'000,-- nécessaire à cet achat,
3. de financer cette opération, selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,
4. de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de fr. 15'400,-- par année au titre d'amortissement.

La commission:

P. Hunziker

E. Jaques

D. Prod'Hom

P. Sieber

J-C. Gavillet (rap.)

Prangins, le 6 juin 1990.